

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE : 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. MARCIN
M. HILALI
Mme. LARABI

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la présentation du compte de gestion et du compte administratif 2022 par l'ordonnateur, le résultat dégagé par l'exercice 2022 doit être « affecté ». Cette affectation se fait lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

CONSIDERANT que l'affectation du résultat apparaît sur le budget primitif et intègre l'excédent ou le déficit à l'exercice en cours ; et que ce résultat est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté en section de fonctionnement et d'investissement et des restes à réaliser en section d'investissement.

CONSIDERANT que les résultats à affecter tel que défini lors de l'établissement du compte administratif :

2022		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat propre de l'exercice	Section de fonctionnement	16 142 010,84 €	16 983 023,07 €	841 012,23 €
	Section d'investissement	11 169 815,48 €	12 257 194,06 €	1 087 378,58 €
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement (002)		2 752 452,07 €	2 752 452,07 €
	Section d'investissement (001)	3 892 826,09 €		-3 892 826,09 €
Solde d'exécution	Section de fonctionnement			3 593 464,30 €
	Section d'investissement			-2 805 447,51 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Section d'investissement	1 266 712,31 €	1 788 487,49 €	521 775,18 €
Résultats cumulés (y compris RAR)		32 471 364,72 €	33 781 156,69 €	
Reprise du résultat	Prévision d'affectation en réserves (Investissement - 1068)		2 283 672,33 €	
	Report en section de fonctionnement (002)		1 309 791,97 €	
	Report en section d'investissement (001)		-2 805 447,51 €	

CONSIDERANT que :

Pour l'année 2022 :

Le résultat de clôture en fonctionnement est de : 3 593 464.30 €

Le résultat de clôture d'investissement est de : -2 805 447.51€

Le solde des restes à réaliser (recettes – dépenses) : 521 775.18€

Soit un déficit de la section d'investissement de : 2 283 672.33 €

Il convient donc d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (1068) de la section d'investissement à hauteur 2 283 672.33 €.

Le solde reporté en section de fonctionnement (R-002) est de : 1 309 791.97 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-32-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. FARIGOULE, Mme. KHARJA, Mme. AZDAD, Mme SIRAS représentée par M. FARIGOULE et M. ODIRA représenté par Mme. KHARJA).

DECIDE :

D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (compte R-002) : 1 309 791.97 €
- Résultat de clôture en investissement (compte D-001) : 2 805 447.51 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 2 283 672.33 €

Les restes à réaliser seront affectés dans les comptes de dépenses et de recettes correspondants.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



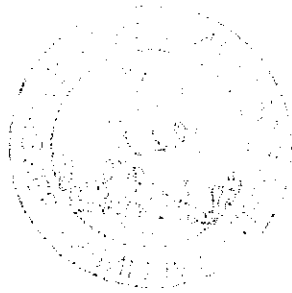
François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :
- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-32-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-32-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023